

Comité Social Economique Central du mardi 19 novembre 2024. Analyse Force Ouvrière.

L'ordre du jour du CSE Central mentionnait les points relatifs aux programmes, à l'activité des Divisions, à la situation économique, aux investissements et aux effectifs de notre société.

Que doit-on en retenir pour la Division « Trains et Intégration » dont dépend Bidos :

Situation marché et Clients, Les faits marquants :

Malgré une instabilité géopolitique, les trafics passagers et frets sont en forte croissance.

Boeing : La grève compromet la montée en cadence. Pour autant, Boeing confirme son objectif de passer à **cadence 5 avions/mois pour le B787 d'ici fin 2024 puis cadence 7 en 2025.**

Airbus : A320 : L'aviateur prévoit une augmentation de **cadences pour 2027 à 75/mois.**

A330 et A400M : Airbus s'est engagé pour une **cadence de 4/mois en 2025 pour l'A330** et une **prévision de 8 A400M en 2025.**

Dassault : Le constructeur aéronautique français annonce une **cadence de 4 par mois pour le Rafale en 2025.**

ATR : Le constructeur d'avions régionaux annonce **une cadence 6 avions par mois en 2025.**

Nos concurrents :

Les mouvements de consolidation et les alliances se poursuivent. Lors du dernier Comité de Groupe, le président de SAFRAN a rappelé **le risque qu' Airbus se désensibilise de SAFRAN** avec l'introduction d'un nouvel acteur dans la nouvelle plateforme A320 prévue en 2035.

Situation économique :

La demande client sur la série est en baisse et les pièces manquantes pénalisent l'activité MRO.

Investissements :

Concernant le site de Bidos, le budget réactualisé prévoit un montant de 9M€ soit 4M€ de moins que le budget annoncé en début d'année (diminution liée à la baisse d'activité d'environ -25%) . La Direction prévoit une croissance des investissements pour 2025.

Effectifs :

La réactualisation de la prévision 2024 est de 790 ETP soit un niveau équivalent à 2019 (805 ETP).

LGI Charge production Bidos :

Une prévision en deçà de ce qui était attendue en début d'année avec un total estimé à 348.000 Heures (assemblage : 93.000 et fabrication 255.000). Pour rappel, la prévision 2024 était de 387.000 soit une baisse de l'activité de **39.000 heures.**

Compétitivité :

La Direction a partagé des indicateurs de taux horaire en amélioration depuis 2020. Les heures efficaces sont impactées notamment par les difficultés d'approvisionnement. **Pour autant, la Direction souligne une amélioration du taux horaire (diminution) et des heures productives de Bidos** avec notamment :

- La mise en place de l'accord compétitivité de Bidos.
- Un volume d'heures travaillées plus important et une amélioration de la productivité.

La Direction a précisé que le site de production de Bidos a su maintenir un nombre d'heures efficaces équivalent à 2019 malgré des ruptures de flux importantes.

Cette présentation a eu le mérite d'obtenir des réponses à des questions.

Accord compétitivité de Bidos. Pour rappel, FO est signataire de cet accord.

- **Est-ce que l'accord de compétitivité de Bidos a permis d'augmenter les heures productives ? La réponse est oui.** FO, a eu raison en s'engageant dans cette démarche. En revanche, il va falloir définir une méthodologie plus simple de remonter des heures productives pendant la pause casse-croûte pour que celle-ci perdure et surtout qu'elle soit déployée dans l'ensemble des ateliers de production (ce n'est pas encore le cas).
- **Est-ce que toutes les dispositions de l'accord compétitivité de Bidos ont permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle de notre site de production ? La réponse est non** concernant l'heure travaillée du vendredi après-midi pour les salariés en horaire normal. La Direction a été incapable de démontrer la pertinence de cette mesure ! La direction a réitéré sa volonté de maintenir la présence des fonctions supports le vendredi après-midi de 14h à 15h. FO est une nouvelle fois intervenu, en demandant un système de rotation.

La compétitivité ne peut pas se limiter à l'augmentation des heures productives. Pour FO, il faut :

- Une simplification et diminution de nos référentiels. De plus en plus de salariés s'émeuvent du nombre d'intervenants pour traiter un sujet interne ou externe, de reportings qui pénalisent l'engagement du terrain, de cette pression administrative qui peut détourner des collaborateurs de leurs responsabilités.
- Une simplification de nos organisations (moins de transversalité, plus de verticalité), améliorer de manière plus efficace la gestion et le suivi des escalades.
- Une feuille de route «supply chain» plus claire avec notamment l'introduction de nouveaux fournisseurs matières et de procédés spéciaux.

FO a rappelé l'importance de continuer les investissements notamment concernant la modernisation et la robotisation des ateliers procédés spéciaux et SPEC.

FO soutient cette ambition d'améliorer notre performance sous réserve que cela serve aussi les intérêts des salariés. Cette démarche doit aussi être une opportunité d'envisager **des réindustrialisations**.

Les propositions FO tels que les essieux A350, A400M et le montage final de l'I-ATR ont aboutis. Déjà en 2015, FO proposait l'usinage ébauche et le traitement thermique des tiges en titane. Plus que jamais, avec l'introduction d'un nouveau forgeron, cette proposition à tout son sens.

Ecrêtage des heures à la fin de l'année

FO demande plus de souplesse en fonction de la charge en production

Comme chaque année, la Direction impose un écrêtage du compteur heures variables à la fin de l'année. FO est intervenu auprès de la direction en demandant un report de ces heures.

Malgré les nombreuses heures de rupture de flux, l'ensemble des salariés s'efforce, en s'adaptant, à remonter des heures productives. FO demande donc à la Direction plus de souplesse en reportant les heures acquises pour tous les salariés.

- Possibilité de poser en crédit d'heures le jeudi 2 et vendredi 3 Janvier 2025,
- Possibilité de reporter les heures non utilisées jusqu'à la fin du 1^{er} bimestre 2025,
- Possibilité de se faire payer les heures excédentaires du compteur heures variables.

Amélioration sur les prises de congés pour les salariés en 4x9 + nuit

A la demande de FO, la Direction a diffusé une note concernant les salariés en 4x9, travaillant occasionnellement de nuit, leur permettant d'acquérir 2 jours de congés payés supplémentaires sur l'année.

Au bout de 4 nuits (non consécutives) de posées en CP, le salarié devra informer son manager pour que ce dernier fasse la demande au service GAP. Un jour de congé sera alors crédité sur le compteur du salarié. Ce dernier mouvement, pourra être répété à hauteur de 2 jours par an.